



Règles de sécurité – CPA La Prairie

La sécurité est la responsabilité de chacun. Il est essentiel que tous les patineurs et entraîneurs respectent les règles pour créer un environnement sécuritaire et agréable pour tous.

1. Équipement personnel

- a. Le casque homologué CSA est obligatoire pour les patineurs qui patinent sur des glaces des programmes Patinage Plus, peu importe le niveau réussi. Sur les glaces Semi-Privé et Privé, le casque homologué CSA est obligatoire pour les patineurs qui n'ont pas réussi l'étape 5 du parcours Patinage Plus.
- b. Tenue appropriée
 - i. Les patineurs doivent porter une tenue adaptée, comme une jupe ou une robe de patinage ou un legging ou un pantalon de patinage et une veste, manteau souple, coton ouaté ou similaire.
 - ii. Le port de gants ou mitaines est obligatoire pour les patineurs des programmes Patinage Plus et Semi-Privé. Pour les autres, le port de gants est fortement recommandé.
 1. Les mitaines ou gants ne doivent pas laisser de résidu sur la glace en cas de chute.
 - iii. Le port de jeans, de pantalons larges ou trop longs, jupes longues, foulards, manteaux longs, gants de hockey, et de bijoux pouvant causer des blessures est interdit.
 - iv. Les cheveux longs doivent être attachés.

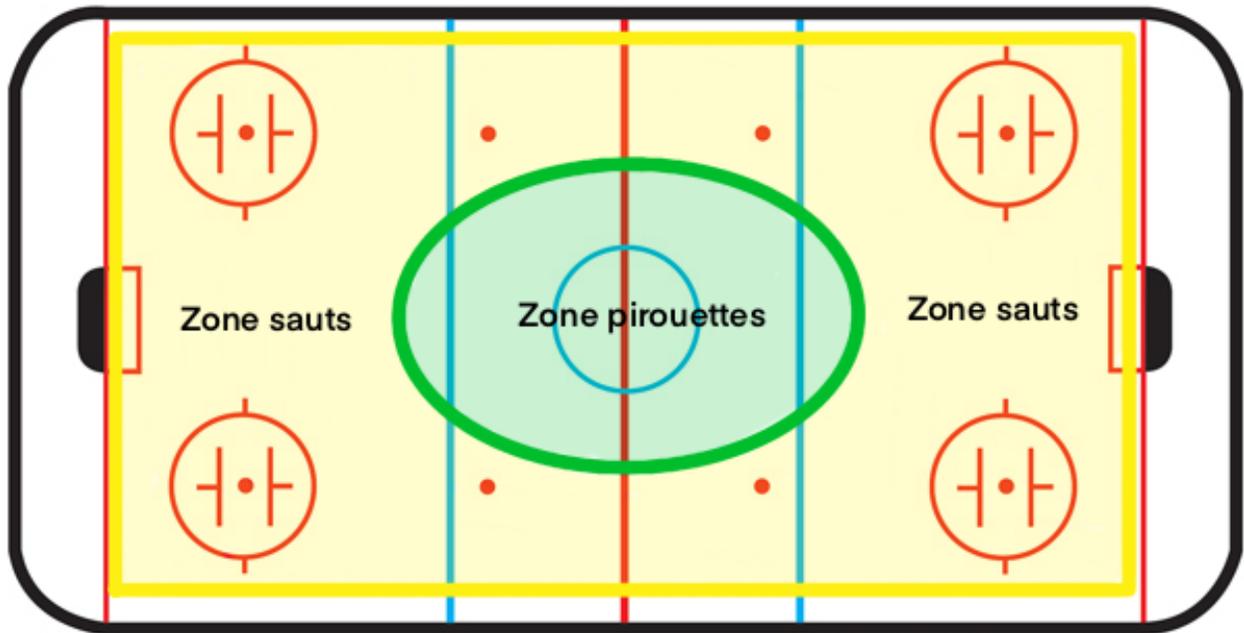
2. Sur la glace

- a. Étiquette
 - i. Conscience des autres: Soyez toujours conscient des autres patineurs et évitez de couper le passage des autres patineurs.
 - ii. Respect de l'espace personnel: Laissez une distance de sécurité entre vous et les autres patineurs pour éviter les collisions.
 - iii. Si quelqu'un exécute son solo, cédez-lui l'espace pour éviter d'interrompre sa routine.
- b. Comportement
 - i. Conduite respectueuse: Ne pas pousser, bloquer, crier ou distraire les autres sur la glace.
 - ii. Les patineurs doivent toujours agir avec un esprit sportif, en faisant preuve de respect, de fair-play, et d'encouragement envers les autres.

3. Zones d'entraînement

a. Zones désignées:

- i. La zone centrale est réservée à la pratique des pirouettes hors solo.
- ii. Faire les sauts hors solo aux extrémités de la glace.
- iii. Longer la bande pour se déplacer sur la glace lorsque vous ne vous entraînez pas.



b. Musique

- i. L'ordre d'écoute de la musique pendant les séances d'entraînement est le suivant : 2 patineurs en cours avec leur entraîneur suivis de 1 patineur en pratique individuelle, et ainsi de suite.
- ii. S'il n'y a pas de patineurs en attente dans l'une ou l'autre des lignes, la personne suivante dans la file d'attente peut jouer sa musique, peu importe la ligne.
- iii. Pour éviter les retards, nous encourageons les patineurs en entraînement individuel à ne pas attendre la fin de la séance pour se mettre en ligne, car les 15 dernières minutes sont généralement les plus occupées.

4. Consignes générales

- a. Les patineurs doivent céder le passage lors de la pratique de solos et ne pas nuire. La personne dont c'est la musique qui joue a priorité.
- b. Les patineurs doivent se relever rapidement après une chute.



- c. Il est défendu de mâcher de la gomme et de manger sur la glace. Seules les bouteilles d'eau incassables sont tolérées.
 - d. Le port d'écouteurs est interdit.
 - e. Il est interdit de s'asseoir sur la bande.
 - f. Resurfaceuse:
 - i. Attendre la fermeture de la porte de la resurfaceuse avant d'aller sur la glace.
 - ii. Quitter la glace rapidement lorsque la resurfaceuse débute son resurfaçage.
5. Sécurité
- a. Supervision: La présence d'au moins un entraîneur certifié en règle avec Patinage Canada ou d'un bénévole enregistré à Patinage Canada détenant un cours de premiers soins valide est obligatoire lorsqu'il y a des patineurs sur la glace.
 - b. Les portes de la patinoire doivent rester fermées durant l'entraînement.
 - c. Les bandes doivent être libres d'objets (protège-lames, bouteilles d'eau, boîte de mouchoirs, téléphones, etc.) susceptibles de tomber sur la glace.
 - d. Spectateurs:
 - i. La photographie avec flash est interdite.
 - ii. Il est interdit aux spectateurs de perturber, intervenir ou déranger les patineurs dans le déroulement de leur entraînement, sauf en cas d'urgence.
 - iii. La présence d'un parent ou tuteur dans les estrades est obligatoire pour tous les cours de groupe (Patinage Plus, Semi-Privé, STAR de groupe)

Conséquences en cas de non-respect des règles

Toute conduite contrevenant à ces règles peut entraîner l'expulsion du patineur ou de l'entraîneur des activités du club, en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction.